COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau communautaire

du 2 Juillet 2012 **n° 16**

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : **Demande de subventions pour les travaux de restauration de l'hôtel Alamant à Châtellerault au titre de l'année 2012**

Mesdames, Messieurs,

L'hôtel Alamant, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, fait aujourd'hui l'objet d'une opération de réhabilitation, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital. A terme, il accueillera l'office de tourisme du Châtelleraudais, ainsi que la structure-support du Pays d'Art et d'Histoire (service, centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine).

Le coût total de l'opération est de 1 332 111 € TTC.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa I – 1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique, notamment touristique,

VU la délibération n°4 du conseil communautaire du 28 juin 2010 déclarant d'intérêt communautaire l'Hôtel Alamant,

VU la délibération n°11 du bureau du 12 mars 2012, portant sur la demande de subventions pour les travaux de restauration de l'hôtel Alamant,

VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 25 juin 2012, portant sur l'établissement d'une autorisation de programme sur les années 2012, 2013 et 2014.

CONSIDERANT que la communauté d'agglomération a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné, que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et que les travaux de restauration sont en pleine phase avec l'aménagement du site,

CONSIDERANT que l'intervention de l'Etat est fixée à 26 % du montant HT des travaux,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération correspondant à l'année 2012, et de solliciter les subventions suivantes :

Dépenses		Recettes	
HT	TTC	Conseil général (25% du montant HT)	173 171 €
692 685 €	828 451 €	Etat (26% du montant HT)	180 098 €
		FCTVA (15,482% du montant TTC)	128 260 €
		Autofinancement	346 922 €
		Total	**828 451 €**

- de s'engager à financer la totalité du marché de travaux, soit 828 451,26 € TTC sur l'exercice 2012, et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

- d'abroger la délibération n°11 du bureau du 12 mars 2012.

Les crédits seront imputés sur la ligne budgétaire : 324.23/2317/OP153/5105.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 04/07/12, n° 4892
Publié au siège de la CAPC, le 03/07/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM